

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL-d'AJOL
COMMUNE
LE VAL-d'AJOL

ARRÊTE n° 111 / 2024

OBJET :

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION A L'OCCASION
DE TRAVAUX**

Le Maire du Val-d'Ajol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant les travaux de mise en sécurité réseau gaz (Prise de terre) Route du Dandirand,

ARRETE:

ARTICLE 1° - A compter du lundi 08 juillet 2024 jusqu'au vendredi 19 juillet 2024, la circulation de tous véhicules sera réduite Route du Dandirand (VC11), entre le numéro 23 et le numéro 29. Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit du chantier. La vitesse sera réduite à 30 km/h dans la zone du chantier. Ces prescriptions seront levées à l'avancement du chantier.

ARTICLE 2° - La signalisation nécessaire aux prescriptions du présent arrêté sera mise en place, entretenue et surveillée par l'entreprise INNOVATION TP en charge des travaux pour le compte de GRDF.

ARTICLE 3° - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val-d'Ajol et Monsieur le Gardien de Police Municipale seront chargés de l'application des dispositions édictées par le présent arrêté.

ARTICLE 4° - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Val d'Ajol,
- . Monsieur le Gardien Principal de Police Municipale,
- . Monsieur le Chef des Services Techniques Municipaux,
- . Monsieur le Chef de Centre de Secours des Pompiers du Val d'Ajol,
- . Service départemental d'incendie et de secours des Vosges,
- . SICOVAD

LE VAL-D'AJOL, le 25 / 07 / 2024

Le Maire,



Thomas VINCENT



